

LES ETAPES DE VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION



Vous avez un projet de construction neuve, d'agrandissement, de surélévation ou de réhabilitation. In-Terra'ctif est là pour vous accompagner.

De la conception jusqu'à l'obtention de l'autorisation administrative.

Pour mieux comprendre, voici une explication des étapes d'un projet Architectural :

• Étape 1 : Étude de faisabilité

Pour commencer, nous nous rencontrons afin de faire connaissance et découvrir votre projet. Ensuite, je prends connaissance du cadastre et contacte les services d'urbanisme de votre commune afin d'étudier la faisabilité de votre projet.

- Si le projet est réalisable, j'établis une proposition d'honoraires qui prend en compte toutes les étapes qui suivent. Nous passons à l'étape 2.

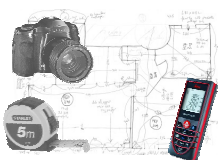
- Si le projet n'est pas réalisable, il faudra revoir la copie ou bien s'orienter vers une autre solution.

Lors de nos 2 premiers rendez-vous, nous recensons ensemble vos besoins. Je recueille les informations concernant votre mode de vie, vos désirs en termes d'espace, d'ambiance, d'esthétisme, de technologie, d'écologie ainsi que votre enveloppe budgétaire.



• Étape 2 : Le relevé

Je procède au relevé de toutes les dimensions de votre maison et/ou de votre terrain en 3d (Petit relevé topographique si nécessaire). Je réalise un plan précis de votre bien en l'état existant avant travaux. Il permet par exemple de connaître les surfaces exactes, les hauteurs sous plafond, les épaisseurs de mur et servira de base pour l'avant projet.



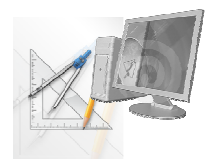
• Étape 3 : L'avant projet sommaire (APS)

C'est une recherche sur calque où nous posons ensemble nos idées. Cette étape doit vous permettre de clarifier votre programme et d'affiner votre cahier des charges. Ce travail d'esquisse est fait jusqu'à votre entière satisfaction. Votre projet doit vous correspondre pleinement !



• Étape 4 : L'avant projet définitif (APD)

L'APD est le développement des plans APS. Il est à une échelle plus grande pour fournir plus de détails. Cette phase intègre les coupes et élévations nécessaires à la perception des volumes imaginés. Ce dossier détaillé peut permettre aux entreprises de proposer un chiffrage précis et adapté à votre projet final.



• Étape 5 : Dossier de demande d'autorisation (PC/DP/CU/AMENAGEMENT...)

Pour le Dossier Permis de Construire ou autre demande, j'établis les documents graphiques et pièces écrites requises par l'administration. La mise au point de l'avant-projet définitif (APD) permet d'arrêter les caractéristiques du projet. Établis à l'échelle de 1/100e, les documents comportent les plans de tous les niveaux, les élévations (façades), les coupes nécessaires à la bonne compréhension du projet, les dimensions des ouvertures, les matériaux, une notice décrivant les matériaux et les équipements techniques de la future construction, une insertion dans le site en image de synthèse, l'ensemble des documents administratifs nécessaires à une demande d'un permis de construire.



• Étape 6 : Suivi du dossier jusqu'à obtention

Ma prestation ne s'arrête pas au dépôt du dossier à la mairie :

Je suis présent et assure le suivi de l'instruction tout en restant en relation avec les services de l'urbanisme (Pièces manquantes ou pièces supplémentaires demandées) et ce, jusqu'à l'obtention de votre autorisation de construire.

